

MAIRIE - SERVICES ADMINISTRATIFS
CP 42390
Tél. 04 77 91 11 20
Fax 04 77 93 80 00
secretariat@villedevillars.fr

AVIS ADMINISTRATIF

Projet de réaménagement de l'espace BEAUNIER – définition des objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et lancement de la concertation publique

Par délibération approbative du conseil municipal du 14 mars 2016 la Commune de VILLARS a procédé à la définition des objectifs qu'elle entend poursuivre en procédant à l'opération d'aménagement de l'espace BEAUNIER. Afin de garantir l'information et la participation du public, la Commune a décidé d'ouvrir et d'organiser une concertation publique conformément aux exigences des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Cette concertation, qui durera pendant l'intégralité de la phase « études » du projet d'aménagement de l'espace BEAUNIER aura lieu selon les modalités suivantes :

- Affichage de la délibération du conseil municipal du 14 mars 2016 au panneau de la Mairie pendant toute la durée des études nécessaires
- Information dans le bulletin municipal
- Exposition publique et affichage dans les locaux de la Mairie accessible aux heures d'ouverture habituelle
- Information par le site internet de la Mairie
- Mise à disposition d'un registre de concertation au sein duquel les suggestions pourront être consignées aux heures d'ouverture habituelle de la Mairie
- Mise à disposition des documents d'études au fur à mesure de l'avancement du projet
- Organisation des réunions publiques en fonction de l'avancée du projet, la population sera avertie par voie d'affichage en Mairie et sur le site internet de la Mairie

Fait à VILLARS, le 29 mars 2016


Le Maire,
PAUL CELLE